

# Équipe de soins primaires – Former pour transformer

## Séance de réflexion sur la conception pédagogique

### Directives sur la réservation et le remboursement

#### Lieu

Hôtel Hilton Mississauga Meadowvale  
6750, Mississauga Rd, Mississauga (ON) L5N 2L3

Veuillez communiquer avec l'équipe à [academicfm@cfpc.ca](mailto:academicfm@cfpc.ca) si vous avez des questions pendant le processus et avant de réserver votre séjour.

#### Aperçu

##### **Le dimanche 3 décembre**

Journée de déplacement/arrivée | Réception d'accueil de 16 h à 18 h | Souper à la discrétion des participants

##### **Le lundi 4 décembre**

Journée 1 de la séance de réflexion | 8 h à 17 h, comprenant une pause-collation et du réseautage en fin d'après-midi | Souper à la discrétion des participants.

##### **Le mardi 5 décembre**

Journée 2 de la séance de réflexion | 8 h à 16 h

**Le déjeuner, le dîner et les rafraîchissements seront servis dans le cadre du programme des 4 et 5 décembre.**

## Dispositions de remboursement et dépenses admissibles

Nous avons reçu d'Emploi et Développement social Canada des dispositions particulières en matière de dépenses et de remboursement concernant les dépenses admissibles et les sommes maximales connexes. Comme ces dispositions sont différentes de celles auxquelles vous êtes habitués pour d'autres événements du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), lisez ces renseignements attentivement et mettez-les en pratique. N'oubliez pas de conserver tous les reçus d'origine, y compris les bordereaux de paiement (comme les reçus de carte de crédit) et les reçus détaillés. Un formulaire de remboursement sera fourni pendant et après l'événement pour que vous puissiez soumettre vos reçus et demander un remboursement.

- Hébergement à l'hôtel (voir les conditions d'admissibilité et les instructions de réservation ci-dessous);
- Déplacements en avion et en train (voir les conditions d'admissibilité et les instructions de réservation ci-dessous);
- Les taxis, les navettes et les services de transport locaux sont des solutions de rechange pour les courts déplacements locaux. Les frais réels, y compris les pourboires, seront remboursés.
- Les voyageurs utilisant d'autres modes de transport sont remboursés au kilométrage applicable sur la base des distances routières directes, le cas échéant. En l'absence de distances routières, le voyageur sera remboursé pour les distances réelles ou raisonnables parcourues. Pour les véhicules loués, le coût de la location n'est pas admissible au remboursement.
- Voici les taux payables par kilomètre (taxes comprises) pour les distances routières dans le cas des déplacements autorisés du gouvernement :
  - Alberta : 0,52 \$
  - Colombie-Britannique : 0,545 \$
  - Manitoba : 0,54 \$
  - Nouveau-Brunswick : 0,57 \$
  - Terre-Neuve-et-Labrador : 0,585 \$
  - Territoires du Nord-Ouest : 0,70 \$
  - Nouvelle-Écosse : 0,57 \$
  - Nunavut : 0,665 \$
  - Ontario : 0,58 \$
  - Île-du-Prince-Édouard : 0,55 \$
  - Québec : 0,565 \$
  - Saskatchewan : 0,52 \$
  - Yukon : 0,69 \$
- Les voyageurs seront remboursés pour les frais de repas engagés pour chaque déjeuner, dîner et souper pendant qu'ils sont en déplacement, conformément aux taux suivants. Ces taux sont en dollars canadiens, comprennent les taxes et les pourboires et seront remboursés sur la base des reçus détaillés (les relevés de carte de crédit ne sont pas suffisants). Les frais d'alcool et les taxes connexes ne seront en aucun cas remboursés. Aucun remboursement de repas ne sera accordé à un voyageur pour un repas qui est déjà fourni dans le cadre d'un événement (par exemple, la nourriture et les boissons pendant les journées de séance de réflexion).
  - Déjeuner : 24,35 \$
  - Dîner : 24,65 \$
  - Souper : 60,45 \$
- Si un voyageur est remboursé pour plus d'un repas dans la journée, le total réclamé sera remboursé si le total est inférieur au total des taux admissibles ci-dessus. Par exemple, si un voyageur est remboursé pour un déjeuner et un souper le même jour, le total de 84,80 \$ (24,35 \$ plus 60,45 \$) est considéré comme le seuil. Cela signifie que si un voyageur a dépensé 10 \$ pour un déjeuner, il lui restera 74,80 \$ pour le souper. Aucun remboursement ne sera accordé pour un repas qui était offert dans le cadre d'un événement.

- Le voyageur pourra se faire rembourser les frais accessoires jusqu'à concurrence de 17,30 \$CA par jour, à condition de fournir soit un reçu, soit une déclaration signée attestant que le voyageur a effectivement engagé la dépense, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir un reçu.

## Réservation du voyage

### Réservation à l'hôtel

Les participants sont responsables de la réservation de leur propre chambre d'hôtel. Une section de chambres est réservée à l'hôtel **Hilton Mississauga Meadowvale** jusqu'au 17 novembre. En utilisant l'une des méthodes (lien en ligne ou n° de téléphone) ci-dessous pour réserver votre chambre d'hôtel, vous vous assurez que le coût de votre chambre est imputé à notre compte principal et que vous n'avez pas à déboursier de fonds (à l'exception des frais accessoires).

Bien que nous encourageons vivement tous les participants à réserver à l'hôtel Hilton Meadowvale Mississauga, si vous réservez ailleurs, le remboursement est possible pour une chambre standard en occupation simple. Les nuitées à l'hôtel, tous frais compris, ne doivent pas dépasser 300 \$. Les frais accessoires ne sont pas admissibles au remboursement.

#### Hôtel Hilton Meadowvale Mississauga

6750, Mississauga Rd, Mississauga (ON) L5N 2L3

Réservation par téléphone : 1-800-HILTONS (sans frais : 1 800 445-8667)

Réservation en ligne : <https://book.passkey.com/go/CFPCDec2023>

Code de réservation : 90A (neuf-zéro-A)

Réservation au nom du : Collège des médecins de famille du Canada, décembre 2023

### Réservation du voyage (avion et train)

Les participants sont responsables de la réservation de leur propre déplacement. Tous les voyages en avion et en train doivent être réservés par Direct Travel, au moyen du code de voyage **8640**. Vous n'aurez pas à déboursier de frais pour une réservation standard, car les frais seront facturés directement au Collège des médecins de famille du Canada (CMFC).

**Pour les voyages en avion** : Par défaut, et en accord avec Emploi et Développement social Canada, Direct Travel vous réservera une place en classe économique. Le cas échéant, votre réservation sera également admissible à :

- des frais de sélection de siège;
- des frais pour un (1) bagage enregistré;
- des frais d'amélioration de l'aéroport (autrement non payés dans le cadre du tarif);
- une taxe de départ de l'aéroport (autrement non payée);

**Pour les voyages en train** : Par défaut, et en accord avec Emploi et Développement social Canada, Direct Travel vous réservera une place en classe économique Plus, qui est la classe la plus élevée après la classe économique complète.

Pour réserver :

- Direct Travel par courriel : [team2@dt.com](mailto:team2@dt.com)
- Direct Travel par téléphone : 905 267-2493 | 416 915-2218 | 1866 908-7982

---

L'équipe du Projet sur les finalités d'apprentissage  
[academicfm@cfpc.ca](mailto:academicfm@cfpc.ca)